

F. Callatonguone

3: 8: 3: 2



L'an mil sept Cents Trente Deux & Levingtisme
 jour du mois de Juin Certifié de andre vivant Jorgant
 ordinaire du present sieur de mallofogoffe moult douicille
 a Celluy de ^{Explois} publiqués at arequette de antoine gaubert
 de feu nichel dud mallofogoffe qui constitué edias
 gaubert pour soy procureur and. Cris & bien & duemant
 adjourne, & donne assignation a Jean gaubert dud
 mallofogoffe en qualite de tuteur & administrateur
 de la personne & bien clere gaubert fille a feu sebastian
 dud mallofogoffe de ve. & Comparoir pardevant
 Monsieur le Juge dud. Cris ou soy lieu huit jours
 apres l'adote de ce exploit pour assister & proffes & g.
 regres Mutate par Jean pierre gaubert contre dud
 antoine gaubert perdant le sieur ofishers dud.
 Cris pour voir dire & ordonner de lucas de suconban
 que dud. Jean gaubert tuteur Redonnera & garantir
 de son côté de tout ce que pourra supporter tout en
 principal que Interes & de pecces que de par & de ferre en
 l'adite Instance Comme devant estre commune pour
 l'aditeance ce que & ayt fait parlant and. Jean gaubert
 de ce lieu de mallofogoffe & balle Copie du mariage
 de Jean gaubert de l'acte de quitance passé en faveur de
 Claude gaubert le quatorze mil sept cent nohâte
 trois de l'arequette d'interuacion decret Letre & exploit
 de clere gaubert autre requette decret exploit de journaux
 du regres dud. Jean pierre gaubert contre dud. antoine
 gaubert de l'espoution ou les par led. Jean pierre gaubert
 de dua deferantes ordonnances en sus cart du sieur lieu
 de Juge dud. Cris & present exploit VILANT

Contolles au ^{Estimé} ai finis
 avec un f. ch. en l'ann

(Signature)